

Mulhouse Alsace Agglomération
Direction Construction et Patrimoine
Service Energies et Fluides

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Ramonage dans les bâtiments communaux de Mulhouse Alsace Agglomération

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026S0039
Date limite de remise des plis	02/10/2026 à 11:30

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Mulhouse Alsace Agglomération
Direction Construction et Patrimoine
Service Energies et Fluides

Représentant : Mulhouse Alsace Agglomération
Maison du Territoire
9 avenue Konrad Adenauer
68390 Sausheim Cedex 9
Téléphone : 0389337979
Courriel : commande.publique-agglo@m2a.fr
SIRET : 20006600900073
Site internet : www.m2A.fr

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Ramonage dans les bâtiments communautaires de Mulhouse Alsace Agglomération**

Vérification et ramonage des conduits de fumée ainsi que le nettoyage et le ramonage des chaudières à gaz et de fioul des installations de Mulhouse Alsace Agglomération

Code CPV	Libellé CPV
90915000-4	Services de nettoyage de fourneaux et de cheminées

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Ramonage dans les bâtiments communautaires de Mulhouse Alsace Agglomération
 Acheteur	Mulhouse Alsace Agglomération
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
 Structure	3 lots
 Lieu d'exécution	Bâtiments communautaires de l'ensemble du territoire de Mulhouse Alsace Agglomération
 Durée	48 mois
 Développement durable	Clause environnementale
 Pénalités de retard	Cf. article 8.1 du CCAP
 Variation des prix	Révisables annuellement
 Nature des prix	Prix unitaires

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 3 lots :

Type	Objet
Lot	Lot n°1 : Bâtiments et structures sportives terrestres et aquatiques Sans minimum et avec un montant maximum de 10 000,00 € HT
Lot	Lot n°2 : Bâtiments et structures communautaires Sans minimum et avec un montant maximum de 15 000,00 € HT
Lot	Lot n°3 : Bâtiments et structures petite enfance et périscolaires Sans minimum et avec un montant maximum de 5 000,00 € HT

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

La forme retenue pour l'exécution du contrat est **un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum, mono-attributaire** en application des articles R.2162-2 ; R2162-4-1° ; R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique.

■ **Déroulé de la procédure et planning indicatif :**

	Publication de la consultation	septembre 2026
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	septembre 2026
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	septembre 2026
	Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	Septembre/octobre 2026
	Classement des offres et attribution du contrat	Octobre 2026
	Information des candidats non retenus	Octobre 2026
	Signature et notification du contrat	Octobre 2026
	Démarrage des prestations	janvier 2027

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/> - Affaire 2026S0039

■ **Dossier de consultation :**

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Acte d'engagement par lot
- BPU – DQE par lot
- CCAP
- CCTP par lot

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres pour un même lot, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur :

<https://plateforme.alsacemarchespublics.eu / Affaire 2026S0039>

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Nom de l'entreprise – Affaire 2026S0039 + Nom de l'affaire - + lot NE PAS OUVRIR - COPIE DE SAUVEGARDE

Pour les remises en main propre :

Mulhouse Alsace Agglomération
Commande Publique
33 avenue de Colmar 68100 Mulhouse

Pour les envois postaux ou via des services de messagerie :

Mulhouse Alsace Agglomération
Commande Publique
9 rue Konrad Adenauer
BP 30100
68393 Sausheim Cedex 9

Il est porté à la connaissance des candidats, que la remise de la copie de sauvegarde doit impérativement s'effectuer dans la durée réglementaire de la consultation initiale. Toute copie de sauvegarde reçue après la date et heure de remise des plis électroniques sera rejetée.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier.

■ **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Assurance	Assurance permettant d'assurer sa responsabilité à l'égard du pouvoir adjudicateur et des tiers
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Références fournitures et services	Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement
BPU / DQE	Bordereau de prix unitaire / Détail quantitatif estimatif
Mémoire technique	Mémoire technique à produire par le candidat

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
Prix (60 %)	Le critère prix sera apprécié au regard des prix du BPU et du devis quantitatif et estimatif
Valeur technique (35 %)	La valeur technique sera analysée sur la base du mémoire technique au regard de : - Composition des équipes (10 points) : Composition des équipes affectées au suivi du marché en précision la qualification de chaque agent et son ancienneté - Moyens de pilotage mis en place (10 points) : suivi d'exécution, délais d'intervention, devis, reporting, ... - Méthodologie d'intervention (15 points) : Description des moyens et méthodes liés à la mise en place et au démarrage de la maintenance
Protection de l'environnement (5 %)	- Gestion et traçabilité des déchets issus des prestations (5 points) : - o les modalités de collecte, de transport et de

Critère	Complément
	traitement des suies, cendres et déchets issus du ramonage les mesures de réduction des nuisances, des consommations et des déchets générés lors des interventions

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération.**

Les critères sont notés : **Sur la pondération.**

La note totale est notée : **Sur 100.**

■ Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition, le Pouvoir Adjudicateur se réservant la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.

L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;

- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
67070 Strasbourg
Téléphone : 03 88 21 23 23
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr
Site internet : strasbourg.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, conformément au règlement (UE) 2016/679. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, puis si nécessaire auprès du délégué de la protection des données désigné par l'acheteur : 000 ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.

Les conditions d'utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation sont définies dans une annexe au dossier de consultation.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)